

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Poitiers
24 Rue du Moulin à Vent
86036 POITIERS CEDEX
- N° SIRET : 43247947500019 -
- CODE APE 741 A -

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl S O N D E F O R
2 route de la Lande
la Sapinette
86800 SAINT JULIEN L ARS

Dépôt effectué par :

Sàrl S O N D E F O R
2 route de la Lande
la Sapinette
86800 SAINT JULIEN L ARS

Numéro RCS : Poitiers B 387 613 334

<16169/1992B00215>

Dénomination sociale :

S O N D E F O R
(SONDAGES ET FORAGES)

Pièces déposées le 22/09/2008

Numéro : 2803055

Procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire du 01/09/2008
- Changement de Gérant

***** CECI N'EST PAS UNE FACTURE *****

Le Greffier,



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mil huit et le premier Septembre à 18 heures
les associés de la SOCIETE SONDEFOR,
Société à responsabilité Limitée capital de 300 000 Euros
se sont réunis au Siège Social « La Sapinette 2 route de la Lande à Saint Julien L'Ars,
en Assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur GUILBERT Jean-Michel	7500 parts
- Madame BLIN Marie-Françoise	1500 parts
- Monsieur DUBOIS Dominique	9750 parts

Total des parts présentes ou représentées dix huit mille sept cent cinquante parts sur les dix huit mille sept cent cinquante parts composant le capital social.

Monsieur GUILBERT Jean-Michel préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- Le rapport du Gérant
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Révocation du gérant.
- Nomination d'un nouveau gérant
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.



Je soussigné P. ACHAT, agissant
au nom de l'entreprise SONDEFOR,
atteste sur l'honneur que la présente
photocopie est conforme à l'original.

PREMIERE RESOLUTION

Suite à la réorganisation de l'entreprise et à des mutations technologiques de Sondefor l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de mettre fin à compter de ce jour au mandat de gérant de M GUILBERT Jean Michel et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 11 250 voix sur 18 750 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de gérant, M ACHAT Pascal, directeur commercial, 5 rue de l'Hermione 86280 Saint Benoit en remplacement de M GUILBERT Jean Michel.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée par 18 750 voix.

TROISIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au Gérant pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi et les textes réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

